



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une ar-  
tère sur le territoire des communes  
de Meyrin et Satigny

du 15 mars 1978

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes intéressées ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale  
de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères  
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Chemin de l'Epinglier CV 57762

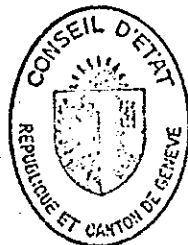
à la desserte de la zone industrielle partant de la route du  
Nant-d'Avril et aboutissant à la rue de la Bergère.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er avril 1978.

\* \* \*

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*Hallaug*